



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 28 mars 2024

Publié le : 05/04/2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT – La City-4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h17.

Etaient présents :, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 25), Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n° 20), Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, M. Gabriel BAULIEU, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, M. Aurélien LAROPPE, M. André TERZO

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF, M. Gabriel BAULIEU donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET, M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Lorine GAGLIOLO, M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME

Tourisme - Attribution de subvention congrès sur le fonds dédié

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	13/03/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 « Promotion touristique du Grand Besançon	Montant prévu au Budget 2024 : 630 000 € Montant de l'opération : 4 500 €

Résumé :

Par délibération n°2020/005342, le Conseil Communautaire a créé un fonds congrès permettant l'attribution de subventions à des organisateurs d'événements professionnels d'envergure sur notre territoire. Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 4 500€ à l'Université de Franche-Comté, pour l'organisation du congrès européen « Conférence internationale annuelle STARS EU » qui se tiendra du 21 au 22 mars 2024, en application des critères votés en conseil communautaire.

Le Grand Besançon Métropole est un territoire dynamique reconnu pour sa visibilité, la consolidation de ses atouts et l'encouragement de son écosystème dans divers domaines. Dans ce sens, depuis fin 2020, Grand Besançon Métropole a créé un fonds de soutien financier pour les congrès.

I Conférence internationale annuelle STARS EU

L'alliance d'universités européennes STARS EU regroupant 9 partenaires issus de 9 pays différents, organise sa première conférence internationale annuelle à Besançon en mars 2024. Cette conférence accueillera plus de 200 participants académiques, industriels et politiques, dans l'optique du rayonnement et de la revalorisation des régions.

Le congrès se déroulera sur 2 jours.

Environ 200 participants seront attendus au Kursaal et à la Chambre du Commerce et de l'Industrie.

Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement européen est de 54 500€.

II - Attribution d'une subvention en application du règlement d'intervention (critères) voté lors du Conseil Communautaire du 15 octobre 2020

Lors de sa séance du 15 octobre 2020, le Conseil Communautaire a validé le principe de la création d'un fonds congrès participant au soutien à la dynamique territoriale en matière de « tourisme d'affaires ».

Ce fonds permet au Grand Besançon Métropole d'apporter son soutien à l'activité liée à l'accueil de grands événements professionnels, propres à renforcer le rayonnement du territoire.

En effet, dans le cadre d'une politique dynamique d'attractivité, le concours qui peut être donné aux grands événements, d'envergure nationale et internationale, participe à la fois à la mise en valeur des atouts du territoire et à la notoriété de notre destination.

Ce fonds est aussi l'occasion de soutenir un secteur important, les activités MICE (Meetings, Incentives, Conférences, Exhibitions/Events, pour le tourisme d'affaires), fortement impacté par la crise sanitaire sur notre territoire comme partout dans le monde.

Les critères d'attribution sont organisés dans une grille d'analyse qui permet d'attribuer des subventions allant de 2 250 à 8 250 €.

Ces critères prennent en compte le nombre de congressistes, de nuitées, la dimension et la notoriété de l'événement, le lien avec notre Projet de Territoire et des atouts majeurs de celui-ci, la découverte de ses atouts notamment patrimoniaux et les publications en découlant.

Le congrès « Conférence internationale annuelle STARS EU » peut prétendre à 60 points en application de la délibération du Conseil communautaire. Le nombre de points cumulés donnent un montant de subvention (valeur du point 75 euros).

Tableau d'analyse et mode de calcul du montant des subventions :

Critères	Nombre de points
Nombre de participants prév.	
De 200 à 500	10
Plus de 500	20
Nombre de nuitées prév.	
De 100 à 500	20
Plus de 500	30
Dimension internationale (au moins 5 nationalités)	20
Thématique en lien avec le projet de territoire	20
Programmation découverte de la ville prévue	10
Publication prévue d'actes ou CR	10

III - Proposition d'attribution d'une subvention pour le congrès « Conférence internationale annuelle STARS EU ».

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention de 4 500 € à l'Université de Franche-Comté, pour l'organisation du congrès « Conférence internationale annuelle STARS EU » du 21 au 22 mars 2024.

Mmes Frédérique BAEHR (1), Catherine BARTHELET (2) et Anne VIGNOT (1) et M. Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 500€ à l'Université de Franche-Comté, pour l'organisation du congrès « Conférence annuelle internationale STARS EU».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 5

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Mme Catherine BARTHELET
Vice-Présidente

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon